Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2026 à 10h08
Réference de l'AR : 054-215400540-20260624-2026_36-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/06/2026

MAIRIE
18 Avenue de la Gare
54290 BAYON
Tél : 03 83 72 51 52
secretariat@mairie-bayon.fr
www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre à 19h30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etaient présents : Nicole CHARROIS, Damien CUNAT, Sandrine BEURTON, Thomas RAULIN, Sylvie DELORME, Annick COLLE, Serge RUSE, Audrey VAUNE, Christophe ROUY, Chantal COINTEAUX, Ludovic DECLERCQ, Sébastien GOLICZ, Lydie COSSERAT, Quentin BALLAND, Cindy BARBE, Eric CLEMENT-DEMANGE, Rachel GUSTIN, Nathalie MERCIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19
Présents : 18
Absents : 0
Excusés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Etai(ent) excusé(s) : Régis LAMOISE donne procuration à Ludovic DECLERCQ

Etai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Sylvie DELORME

Date de convocation
19/06/2026

Date d'affichage
29/06/2026

Avenant à la convention référent déontologue avec le CDG 54
Délibération n°2026 - 36

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque collectivité doit désigner un référent déontologue pour les élus locaux. La présente délibération vise à prolonger cette désignation jusqu'au 31 décembre 2026.

Dans ce cadre, il vous est proposé de prolonger la désignation de Monsieur Daniel GILTARD, membre honoraire du Conseil d'Etat, l'actuel référent déontologue et laïcité des agents, comme référent déontologue des élus jusqu'au 31 décembre 2026, et de prévoir le remboursement de ses éventuels frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Afin de faciliter sa saisine par les élus et sa gestion des dossiers, il vous est également proposé de conclure un avenant au service d'assistance au référent-déontologue des élus proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle et d'autoriser le Maire à signer l'avenant idoine.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- De prolonger Monsieur Daniel GILTARD, membre honoraire du Conseil d'Etat, en qualité de référent déontologue pour les élus de la collectivité jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- De prévoir le remboursement de ses frais de transport et d'hébergement aux conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale ;
- D'autoriser le maire à signer l'avenant avec le centre de gestion pour faciliter la saisine par les élus de leur référent déontologue.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

29/06/2026

Signature du secrétaire de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

COMMUNE DE BAYON
54290